

**Service instructeur**  
Service Développement Culturel

N° CP-2009-2-7-3

**Service consulté**

**FONDS D'ACTION CULTURELLE**  
**SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION**  
**CONVENTIONS DE PARTENARIAT EN COURS DE VALIDITE**

Résumé : Il est proposé d'attribuer les subventions à des structures qui bénéficient de conventions d'objectifs en cours de validité pour un montant total de 667 110 €

Au titre de la politique de soutien aux institutions et lieux de diffusion, l'intervention départementale se traduit par la mise en place de partenariats conventionnels, d'une durée de 3 ou 4 ans, avec des Institutions et des Lieux de Diffusion.

Les conventions s'appuient sur leur projet artistique et culturel, intègrent les orientations culturelles du Département, prennent en compte, le cas échéant, les préconisations issues des évaluations et prévoient des moyens financiers sur la durée des contrats.

En 2009, le Conseil Général est engagé dans le cadre de 7 conventions :

**☛ 1 structure, outil de l'action publique départementale :**

L'Agence Culturelle d'Alsace :  
*Convention 2007/2009 Région / Départements Bas-Rhin / Haut-Rhin*

Le projet culturel de l'Agence Culturelle d'Alsace s'inscrit dans le cadre de ses missions et s'opère dans une logique d'aménagement du territoire. Il vise à déceler et qualifier les pratiques, promouvoir les réseaux, favoriser l'accessibilité à l'offre culturelle, notamment des jeunes. L'Agence joue également un rôle de conseiller et d'expert auprès des acteurs culturels et des collectivités locales. Enfin, elle encourage la circulation des œuvres et la mobilité des artistes, notamment dans le cadre du projet du FRAC et à travers le dispositif des "Régionales".

**En 2009**, dernière année de la convention qui fera l'objet d'une évaluation, l'aide départementale en faveur de l'Agence Culturelle d'Alsace s'élève à **284 110 €**.

#### ☛ 4 lieux de proximité :

1. Le Relais Culturel de Thann : *Convention 2007/2009 Département/Relais Culturel de Thann*

Le Relais Culturel de Thann mène une activité de diffusion et de sensibilisation culturelle qui impacte sur le Pays Thur Doller et dont l'un des objectifs est de fidéliser et élargir le public sur la base d'un projet culturel pluridisciplinaire. Son projet culturel est notamment axé sur le spectacle vivant, professionnel et amateur, le cinéma et les expositions. La structure, labellisée "Art et Essai" est fortement impliquée dans ses propositions culturelles en direction du public scolaire.

**En 2009**, le partenariat fera l'objet d'une évaluation. Pour cette dernière année, l'aide départementale à allouer au Relais s'élève à **33 000 €**.

2. Le Théâtre la Coupole à Saint-Louis : *Convention 2007/2009 Département/Ville de Saint-Louis/ SEML la Coupole*

Le Théâtre mène une action diversifiée dans le cadre de l'animation culturelle généraliste, sur la base d'une programmation de spectacles, en particulier de théâtre et accueille des artistes en résidence. Il est fortement engagé en direction des publics scolaires et a noué des liens avec des partenaires culturels sur l'espace transfrontalier.

**En 2009**, dernière année de la convention qui fera l'objet d'une évaluation, l'aide départementale en faveur de la Ville s'élève à **30 000 €**.

3. Le CREA à Kingersheim :

*Convention 2007/2009 Région/Département/ Ville de Kingersheim/CREA*

Le projet artistique et culturel du CREA, scène conventionnée Jeune Public, est axé sur la création et la diffusion de spectacles jeune public, l'aménagement territorial ; l'inscription dans les réseaux ; l'accueil d'artistes en résidence et les échanges internationaux et transfrontaliers. Il mène une action de proximité dans le domaine culturel, essentiellement en direction des jeunes et des familles, particulièrement dans le domaine de la culture contemporaine.

**En 2009**, dernière année de la convention qui fera l'objet d'une évaluation, l'aide départementale en faveur du CREA s'élève à **30 000 €**.

4. La Passerelle à Rixheim : *Convention 2007/2009 Département/La Passerelle*

Au titre de son action culturelle, l'association s'appuie sur une politique de diffusion et de sensibilisation motivée par l'ambition de fidéliser et élargir le public. Son projet artistique et culturel est fortement tourné vers le jeune public et les familles de Rixheim et du bassin de vie de l'Ile Napoléon. Cet établissement est labellisé "Art et Essai" et "Jeune Public".

**En 2009**, dernière année de la convention qui fera l'objet d'une évaluation, l'aide départementale en faveur de la Passerelle s'élève à **30 000 €**.

## ☛ 1 espace de formation et de création d'arts céramiques :

L'Institut Européen des Arts Céramiques à Guebwiller (IEAC) : Convention 2008/2010  
*Département/Région/Communauté de Communes de la Région de Guebwiller/Ville de Guebwiller /IEAC*

L'IEAC est un institut de formation d'élèves en arts céramique qui a pour objet de "créer et développer toutes les activités artistiques et techniques des Arts Céramiques et de tisser des liens entre toutes les personnes intéressées à cet objet".

L'activité de la structure s'exerce dans le cadre de son projet culturel et pédagogique ouvert à la création contemporaine et axé sur la formation, la promotion de l'art céramique à travers des manifestations, événements, expositions et ateliers de pratique.

**En 2009**, l'aide départementale en faveur de l'IEAC s'élève à **40 000 €**.

## ☛ 1 scène nationale :

La Filature :

*Convention 2008/2011 Etat/ Région/ Département/ Ville de Mulhouse/Filature*

La Filature, labellisée "Scène Nationale" est un établissement pluridisciplinaire de diffusion du spectacle. Son activité s'exerce dans le cadre d'un projet artistique et culturel axé sur :

- . la création et la diffusion avec une attention à la création régionale
- . le développement des publics avec notamment l'action phare "La Filature au Collège"
- . l'aménagement territorial
- . le développement des partenariats
- . l'accueil d'artistes en résidence
- . les échanges internationaux et transfrontaliers.

**En 2009**, l'aide départementale en faveur de la Filature s'élève à **220 000 €**.

\*\*\*

Il est précisé que l'ensemble de ces conventions fait l'objet de comités de suivi annuels permettant l'information des partenaires quant aux actions réalisées et à venir, ainsi que leur financement dans le cadre des objectifs énoncés dans les différents accords.

Les informations recueillies sont restituées en Commission Culture et en Commission Permanente au fur et à mesure de leur déroulement durant l'année.

\*\*\*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et attribuer les subventions prévues dans les différentes conventions de partenariat en cours de validité, pour un montant total de **667 110 €**, à savoir :

→ l'Agence Culturelle d'Alsace :	284 110 €
→ Le Relais Culturel de Thann :	33 000 €
→ La Ville de Saint Louis, pour le Théâtre la Coupole	30 000 €
→ Le CREA à Kingersheim :	30 000 €
→ La Passerelle à Rixheim :	30 000 €
→ L'IEAC à Guebwiller :	40 000 €
→ La Filature :	220 000 €

Il est précisé que, le cas échéant, les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes budgétaires prévues au budget du Département, à savoir :

- Programme D022, opération 2009-D722-9999, imputation 65-311-6574-2357-371, concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant total de 637 110 € ;
- Programme D022, opération 2009-D722-9999, imputation 65-311-65734-2357-371, concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant total de 30 000 €.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER